



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BIZON

Version 1.2

Date de révision: : 10/12/2010

Date d'impression : 10/12/2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : **BIZON**

Utilisation : Herbicide

Société : Nufarm S.A.S.
28, Boulevard Camélinat - BP 75
F-92233 GENNEVILLIERS Cedex
FRANCE
Tél: 01 40 85 50 50
Fax: 01 47 92 25 45
E-mail:francoise.galland@fr.nufarm.com

Numéro de téléphone : 01 40 85 51 15

Téléphone INRS : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Suspension concentrée (SC)

Isoproturon 400 G/L
Diflufenicanil 27 G/L
Flurtamone 67 G/L

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification	Concentration
Isoproturon	34123-59-6	251-835-4	Xn N R40 R50-R53	37 %
Flurtamone	96525-23-4		N R50/53	6 %
Diflufenicanil	83164-33-4		R52/53	3 %

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BIZON

Version 1.2

Date de révision: : 10/12/2010

Date d'impression : 10/12/2010

- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BIZON

Version 1.2

Date de révision: : 10/12/2010

Date d'impression : 10/12/2010

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver dans l'emballage d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autres données : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

État physique : liquide

Couleur : incolore
opaque

Données de sécurité

pH : 6 - 8 à 20 °C
Note: (en solution aqueuse)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BIZON

Version 1.2

Date de révision: : 10/12/2010

Date d'impression : 10/12/2010

Densité : env.1,09 g/cm³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation : cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons : CL50
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose: 7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les daphnies : CE50
Espèce: Daphnia magna (Puce d'eau)
Dose: 32 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50
Espèce: Scenedesmus subspicatus
Dose: 0,053 mg/l
Durée d'exposition: 72 h



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BIZON

Version 1.2

Date de révision: : 10/12/2010

Date d'impression : 10/12/2010

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

- Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Isoproturon, Flurtamone)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG



- Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.
(Isoproturon, Flurtamone)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
No EMS Numéro : F-A,S-F
Polluant marin : oui

ICAO/IATA

- Numéro ONU : 3082
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.
(Isoproturon, Flurtamone)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :

Symbole(s)	:	 Xn	Nocif
	:	 N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	:	R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
	:	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
	:	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	:	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	:	S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
	:	S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	:	S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Autres informations	:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.	

Législation nationale

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :1172

16. AUTRES DONNÉES**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3**

R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BIZON

Version 1.2

Date de révision: : 10/12/2010

Date d'impression : 10/12/2010

distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.
